

Délibération n°2025-03-26

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.1.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Tableau des emplois permanents

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	15
Votants	73

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Fonfrede Alain	à	Jean-François Michon
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe
Cornelissen Jacqueline	à	Delpy Daniel	Saugeras Jean-Pierre	à	Brugère Philippe
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Escurat Daniel	à	Pierre Chevalier			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimond Barbara.

Vu l'article 313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 11 avril 2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le président souhaite assurer une évolution de carrière aux agents dans le cadre de la campagne de promotion interne 2025. Pour cela, il est nécessaire de faire évoluer 3 adjoints techniques vers le grade d'agent de maîtrise. Il est à noter que les agents concernés sont des chauffeurs et un responsable d'activité.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

✎ En créant 3 emplois d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet, pour exercer les fonctions de chauffeur/ripeur et de responsable d'activité.

Le tableau des emplois permanents modifié est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 19 juin 2025 comme présenté en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité	
Votants	73
Pour	73
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 18 juin 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

